

## **Réunion du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)**

Mardi 17 février (14h-16h)

Hôtel de Roquelaure et visio-conférence

### **Compte-rendu**

#### **Introduction – Pierre Maupoint de Vandeul, Vice-Président du bureau du CNML**

Salue la régularité trouvée des réunions du bureau et souhaite qu'une date de réunion du Conseil plénier soit prochainement fixée.

**Yann Becouarn** invite les membres du bureau à proposer des sujets qui pourront faire l'objet de présentations et d'échanges lors de réunions du bureau.

Le sujet de l'économie bleue et de l'emploi maritime est identifié en séance, notamment afin de partager les données disponibles et identifier quelques chiffres susceptibles de servir de référence.

#### **1) Présentation des travaux du COMER – Joachim Claudet**

##### **- Recommandations conjointes avec le CFO sur le Plan national de restauration de la nature (PNRN)**

Le Plan national de restauration de la nature est la mise en œuvre nationale du Règlement européen pour la restauration de la nature adopté en juin 2025. Le COMER a travaillé avec le CFO dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Les recommandations conjointes sont de :

1/ Privilégier la restauration passive : faute de preuves suffisantes sur l'efficacité de la restauration active pour la majorité des habitats

2/ Garantir la cohérence, les synergies et l'additivité avec les politiques publiques existantes : en alignant leur ambition sur les objectifs du règlement afin de réduire les pressions et prévenir toute détérioration des écosystèmes

3/ Être fidèle à l'esprit de la Directive : en inscrivant comme mesures de restauration uniquement les mesures spatiales de protection portant sur 3 conditions cumulatives : les sites dégradés ou soumis à des fortes pressions (1), assurant une restauration effective (2) et pérennes (3)

4/ Orienter les actions de restauration en priorité vers les habitats à rôle écologique et climatique majeur

5/ Assurer une gouvernance collective du PNRN, associant ONG, professionnels, gestionnaires et scientifiques

6/ Mobiliser toutes les données existantes : en impliquant les scientifiques, professionnels, associations et gestionnaires

7/ Adopter une approche intégrée terre-mer, suivant le principe de gestion intégrée des zones côtières

8/ Autres recommandations : financements, partage des informations, modèles de cartographie, etc.

- **Orientations de l'avis du COMER sur l'initiative européenne d'observation océanique**

Dans le cadre de la priorité 4 du Pacte Océan (recherche, données, connaissance et compétences pour l'innovation bleue), la Commission européenne a publié un appel à contribution en vue de l'élaboration d'une initiative de l'UE pour l'observation de l'Océan, annoncée sous la forme d'une communication pour juin 2026.

Le COMER, mandaté par le bureau du CNML pour proposer un avis sur cette initiative, recommande de :

1/ Mettre en place un cadre de gouvernance robuste et opérationnel pour le système européen d'observation de l'océan (EOOS)

- Etablir un cadre juridique formel pour gouverner et coordonner l'EOOS
- Création d'un forum structuré Commission européenne-Etats membres pour donner de la visibilité à long terme.

2/ Garantir l'autonomie stratégique et la capacité de recherche de l'Europe en mer

- Approche européenne coordonnée des flottes océanographiques et financement pérenne.

3/ Faire de l'observation de la biodiversité à long terme un pilier central de l'EOOS

- L'observation biologique à long terme doit être reconnue comme une composante fondatrice de l'EOOS, en travaillant sur la variabilité naturelle, les pressions cumulées, en appui aux politiques publiques.

4/ Intégrer pleinement le suivi des activités humaines et des impacts cumulés

- Approche multi-usage par conception doit guider la planification future. Intégrer tous les usages (géoingénierie, exploitation des grands fonds marins, data centers, tourisme, pêche...)
- Evolution vers un suivi direct, harmonisé et spatialement explicite des activités humaines. Mesurer l'impact des politiques publiques en mobilisant les sciences humaines.

5/ Accélérer l'innovation et construire un marché européen compétitif

- L'Europe doit renforcer ses capacités technologiques (capteurs, plateformes autonomes...)
- Partenariats public-privé essentiels à condition que les autorités publiques conservent la maîtrise des standards et de la gouvernance des données

6/ Garantir la maîtrise publique des données marines

- Les données d'observation marine constituent une infrastructure stratégique d'intérêt public. Les Etats membres et la Commission doivent avoir la main sur l'archivage et la qualité des données.

#### 7/ Investir dans les personnes : reconnaître le métier d'observateur de l'océan

- Encourager la reconnaissance formelle du métier hautement qualifié d'observateur de l'océan

#### 8/ Renforcer la culture océanique et l'appropriation sociétale

- L'engagement du public doit être au cœur de l'initiative. L'observation est un medium. Les navires, observateurs sont autant d'ambassadeurs.

#### **Nathalie Mercier Perrin :**

- Souhaite que l'ambition pour l'observation de l'océan s'applique bien à l'outre-mer.
- Sur les données : il s'agit d'un sujet régalién, diplomatique, structurant et sensible sur lequel il faut avoir la maîtrise publique, et décider quelles données peuvent être partagées au niveau européen. Recommande une stratégie interministérielle sur le sujet.
- Sur l'économie bleue : les activités qui ne seront plus réalisées en France seront nécessairement déportées ailleurs ce qui aura un fort impact sur l'emploi et l'attractivité des territoires français. Il faut conserver ces activités et plaider en faveur de hauts standards européens et français pour mettre en œuvre une économie bleue durable.

**Joachim Claudet :** sur les données, il s'agit d'une question de souveraineté européenne et le COMER souhaite apporter un éclairage sur les choix politiques concernant les injonctions de sciences ouverte et de partage. Sur la durabilité des activités maritimes, le COMER n'entend pas recommander la limitation d'activités spécifiques, mais rappelle que la protection et la restauration de l'environnement, sujet objet du mandat qui lui a été confié pour proposer des recommandations sur le PNRN, contribue à maintenir les activités maritimes dont elles dépendent et bénéficie aux acteurs économiques et à la qualité de vie.

**Pierre Maupoint de Vandeul :** confirme que les emplois locaux doivent être préservés au niveau national et que l'économie bleue durable doit être soutenue notamment à travers des politiques RSE. Il s'agit d'emplois qualitatifs.

**Gauthier Carle :** sur le PNRN, un travail itératif a été mené avec la DEB et les différentes parties prenantes. La conservation permettra de préserver les activités maritimes et de créer de l'emploi.

**Isabelle Perret :** indique que l'avis du COMER sur l'observation de l'océan semble ligne avec les orientations de la Commission européenne (observation plus autonome, en lien avec les partenaires ou encore le soutien à l'engagement citoyen). La DGAMPA est en lien avec le MESR pour élaborer une contribution française en réponse à l'appel à contribution de la Commission qui s'achève à la fin du mois. Le CNML sera régulièrement sollicité et informé des mesures proposées pour développer le Pacte océan.

**Yann Becouarn** : la dynamique du CNML et son travail collectif permettent d'apporter une expertise forte sur les différents sujets.

**La proposition d'avis du COMER relatif à l'initiative européenne d'observation de l'océan sera complétée des points de discussion ci-dessus et transmise au bureau pour adoption par voie électronique.**

## **2) Révision de la feuille de route « Zéro plastique en mer » - Sandrine Nougier (cf. PPT)**

Afin de poursuivre les actions de lutte contre les déchets marins engagées avec la première feuille de route, le CIMER de mai 2025 a acté la révision de la feuille de route « Zéro plastique en mer » pour la période 2026-2030. Elle a vocation à fédérer et coordonner l'ensemble des actions conduites dans le cadre des différentes politiques publiques concourant à la lutte contre les déchets en mer.

Le projet de feuille de route révisée a été concerté notamment avec le CFO et dans le cadre de l'atelier déchets marins, regroupant les acteurs privés, associatifs et publics intéressés. La finalisation de la feuille de route est prévue pour mars 2026. La version projet est soumise au CNML.

**Alexandre Muller** demande si la feuille de route couvre plus largement la question des déchets marins et propose d'ajouter une action pour l'identification d'alternatives à l'utilisation au plomb au sein des pêcheries via le règlement REACH.

**Nathalie Mercier Perrin** propose d'ajouter une préconisation relative à la valorisation et au recyclage au sein de nouvelles filières de la matière plastique récupérée en mer, dans une approche d'économie circulaire (ex : « laine de mer » réutilisant les composites de navires de plaisance).

**Sandrine Nougier** : confirme que la feuille de route cible la réduction du plastique. Bien que l'accent doit être mis sur la réduction des déchets à la source, 2 actions relèvent du recyclage au sein de la version projet : la valorisation de projets pour le recyclage des engins de pêche et la valorisation des actions de l'ADEME pour améliorer la capacité de recyclage de certains plastiques. Le sujet du recyclage pourrait être davantage identifié.

**Le projet de feuille de route complété des contributions du CFO et des échanges ci-dessus sera transmis début mars au CNML pour avis (par voie électronique ou lors du prochain bureau).**

## **3) Mise à jour sur la composition du collège des Elus au CNML et préparation aux élections – Olivier Dufourneaud**

La composition du collège des élus est en cours de mise à jour suite au renouvellement des quatre CMF en 2025 (SA et MED) et 2026 (NAMO, MEMN). Les élus représentant les CMF sont en cours de désignation.

D'ici la fin du mois, la mise à jour du CNML sera finalisée et entériné via des arrêtés composition, ce qui permettra de mener courant mars les élections au bureau, dont 5 sièges sont à pourvoir :

- Collège des élus : 1 siège

- Collège des établissements publics : 1 siège
- Collège des entreprises : 2 sièges
- Collège des associations : 1 siège

Une réunion plénière est envisagée au printemps 2026, dans la composition mise à jour du CNML. La mise à jour des représentants des CMUB, suite à leur renouvellement après les élections municipales, risque de n'intervenir que vers l'été.

#### **4) Points divers**

**Nathalie Mercier Perrin** : propose de faire un point au bureau sur les chiffres clés de l'économie et de l'emploi maritimes et du tourisme littoral, afin que ces chiffres puissent être partagés et servir de référence collective.

**Pierre Maupoint de Vandeul** souligne l'importance de défendre les emplois en France et déplore le manque d'anticipation des besoins d'emplois pour assurer la formation et mettre en place un cadre de lutte contre le dumping social.

##### **- Lancement de l'élaboration et de la révision des DSBM, Olivier Dufourenaud**

Le processus de révision des documents stratégiques de bassin maritime (DSBM) des bassins Antilles et Sud océan Indien, et d'élaboration du DSBM de Saint-Pierre et Miquelon. Il sera mené en lien avec la gouvernance maritime locale (CMUB) qui est directement associée à la rédaction des documents. L'adoption des 3 DSBM est prévue d'ici fin 2027.

Le cadre des DSBM est plus souple dans la mesure où ils ne sont pas soumis aux directives cadre européennes. Les composantes sont les mêmes que pour les DSF, avec des cartes de vocations et des plans d'action, mais dans une forme plus synthétique.

##### **- Adoption de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3)**

Après l'adoption de la planification de l'éolien en mer dans le cadre de la mise à jour des documents stratégiques de façade maritime en novembre 2025, la publication de la PPE3 est la seconde condition réalisée pour permettre le lancement imminent de l'appel d'offres n°10 sur l'éolien en mer. Celui-ci concernera les quatre façades de l'hexagone.

##### **- Actualités sur la mesure maritime du Fonds Vert, Xavier Marill**

Le Fonds vert est la mesure principale permettant de soutenir la réalisation des objectifs de la SNML et des DSF/DSBM. La consommation de l'enveloppe budgétaire 2025 s'élève à 110 %, soit 88 projets lauréats soutenus pour un montant total de plus de 11 millions d'euros de subventions, auxquels s'ajoutent les 10 millions d'euros investis dans l'UNOC3.

Le taux moyen de subvention s'est élevé à 22 % du coût total des projets. Les projets lauréats ont été majoritairement portés par des collectivités territoriales et des établissements publics et une grande partie des initiatives s'inscrivait dans l'axe 1 « usage durable du littoral ».

Pour 2026, le montant alloué à la mesure « mer et littoral » sera connu après l'adoption de la loi de finances initiale. Le cahier d'accompagnement 2026 devrait s'inscrire dans la continuité de celui de 2025. Dès le lancement du fonds vert 2026, la DGAMPA organisera des webinaires de présentation à destination des DIRM et des acteurs des territoires, sur le modèle de 2025, et des actions d'information sur cette mesure seront réalisées.

**Yann Becouarn** : les enveloppes des préfets sont globales avec l'identification du fonds vert alloué par façade. Si le préfet de façade reçoit de nombreux dossiers d'intérêt, il peut faire appel à d'autres leviers dans la mesure où il s'agit d'un dispositif fongible.

**Pierre Maupoint de Vandeul** : sur le financement de la transition environnementale, la situation reste compliquée pour le transport maritime avec les retombées des ETS. Le mode de distribution de ce fonds (appels à projet) est très loin de la réalité. Ceci a un impact économique sur les salariés et les entreprises. Le but est de rester compétitif. Une médiation est en cours avec Bernard Mazuel et François Lambert.

**Nathalie Mercier Perrin** : propose de faire un état des lieux sur les ETS au sein du CNML.

**Yann Becouarn** : il s'agit d'un sujet complexe sur lequel l'articulation se met en place. Il y a également une nécessité de se projeter à l'échelle européenne.

*La prochaine réunion du bureau du CNML aura lieu le*

**24 mars à 14h**

## Participants

### Membres du CNML

HUGUES	Claire	Région Pays de la Loire
LE GUEVEL	Thierry	CFDT
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MERCIER PERRIN	Nathalie	Cluster maritime français
MULLER	Alexandre	CNPMEM
ORSUCCI	Jean-Charles	ANEL
VOGT	Pierre	Région Normandie

### Invités et observateurs

BLANCHARD	Alain	ANEL
CARLE	Gauthier	POC-CFO
CLAUDET	Joachim	CNRS-COMER
MOLERE-ATTAL	Rachel	Collaboratrice de Sophie PANONACLE

### Administration

BECOUARN	Yann	DGAMPA
BOUIFFROR	Sofiène	SGMer
CHAMIOT PRIEUR	Aurélie	CGDD
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
DUFORNEAUD	Olivier	DGAMPA
GIORA	Pierre-Maxime	DGAMPA
MARILL	Xavier	DGAMPA
NOUGIER	Sandrine	DEB
PERRET	Isabelle	DGAMPA